



COMPTE-RENDU CHSCTM du 3 février 2017

A notre demande, l'administration a admis la nécessité de créer **une liste ou un forum de discussion pour les assistants et conseillers de prévention** afin de favoriser leurs échanges pour rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent souvent.

Nous avons également obtenu de l'administration le projet d'une **harmonisation des informations liées à la santé et sécurité au travail** au sein de l'intranet ainsi que d'une meilleure accessibilité de ces informations.

Ont également été évoqués les différents groupes de travail issus du CHSCTM :

Le premier, mis en place à notre demande, portait sur les **droits syndicaux des mandatés CHSCT** et a permis qu'un arrêté à paraître au Journal officiel autorise la conversion du contingent annuel d'autorisations d'absence des membres du CHSCT en heures (une journée = 8h) et la possibilité pour chaque membre de renoncer à tout ou partie de son contingent au profit de l'un de ses condisciples qui aurait épuisé le sien.

Le deuxième travaille sur **les phénomènes de violences**, leur prise en compte par l'Administration, leur gestion et la prévention.

Le troisième porte sur **les accidents de travail** et vise à l'élaboration d'une feuille de déclaration et d'un guide méthodologique communs à l'ensemble des directions et des services du ministère.

Le dernier concerne **les enquêtes diligentées par le CHSCT suite à un accident** et a pour objectif la création d'un guide méthodologique sur sa mise en œuvre.

Nous avons profité de cette réunion pour appuyer sur **l'importance de la consultation des CHSCT sur les projets d'aménagement importants** (article 57 du décret n°82-453) : travaux, réorganisations de service (ex. : SAUJ, regroupement des juridictions sociales, fusion des TP, nouveaux logiciels, etc...). Le CHSCTM a d'ailleurs adopté un avis constatant « *le manque manifeste de consultation des CHSCT de proximité et des CT sur les projets d'aménagement importants [...] et son impact sur la capacité à prévenir d'éventuelles conséquences de ces projets sur les conditions de travail.* »

Plusieurs points de l'ordre du jour, parmi lesquels le point crucial du handicap ont été renvoyés à un prochain CHSCTM qui se tiendra le 12 avril

Les élus et experts de la liste CGT et SM